



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° : AMI/07-2025/UGP/ HISWACA

Projet : Projet Régional d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique Centrale Série de Projet 2 (HISWACA - SOP2).

Financement : Prêt BIRD N° 9661 / ID : P180085.

Objet : Recrutement d'un Consultant d'appui, spécialiste en infrastructure pour l'élaboration des cahiers des charges et documents techniques pour le nouveau bâtiment de la DGS / INSTAT Gabon.

1. Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Statistique sous régional, le Gouvernement a sollicité et obtenu un prêt de la Banque mondiale à travers la mise en place du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistique en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO/ HISWACA en anglais).

Le projet HISWACA vise à apporter une assistance aux pays et aux organismes régionaux participant au projet à mettre en place des systèmes statistiques performants et durables. Cet objectif sera atteint en veillant à l'adoption des normes internationales et la production des sources de données et des indicateurs les plus critiques pour le suivi-évaluation des programmes de développement nationaux et internationaux. Au-delà de combler le manque de données, le projet veille à ce que les pays mettent en place des sous-systèmes statistiques cohérents et complémentaires dans chaque domaine.

Les activités à mener portent sur les quatre (4) composantes suivantes : Composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de standards internationaux. Composante 2 : Modernisation statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données. Composante 3 : Mise à niveau et modernisation des infrastructures physiques. Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet.

Dans le cadre des travaux de la composante 3 du futur bâtiment de la Direction Générale de la Statistique (DGS) / Institut National de la Statistique (INS), la DGS se propose de recruter un consultant d'appui, spécialiste en infrastructures pour un appui à la mise en œuvre de cette activité.

2. Mandat du consultant spécialiste en infrastructures :

Sous la supervision du DGS et du Chargé de Projet, le consultant spécialiste en infrastructures aura la charge de la préparation des dossiers techniques, la gestion de la qualité des études et la communication avec les parties prenantes. Il aura la responsabilité de fournir les données techniques pour alimenter les études et le DAO, d'assurer le suivi technique du résultat des études, de superviser et travailler en étroite collaboration avec les Bureaux d'Études Techniques (BET) chargés du contrôle qualité des travaux, ainsi qu'avec les ingénieurs des Ministères bénéficiaires. Il contribuera à garantir que les bureaux d'études remplissent leurs obligations pour lors des étapes du design des ouvrages, de la mise en œuvre et du suivi de la qualité des travaux de construction conformément au cahier des charges dont il sera responsable.

3. Qualifications et expérience :

- ♦ Diplôme : Diplôme supérieur en architecture, génie-civil, ou ingénieur en bâtiment, au moins bac+4 (voir plus de détails aux TdRs). ;
- ♦ Expérience professionnelle requise : Dix (10) années d'expérience continue en supervision de projet de construction / réhabilitation d'infrastructures, reconstruction et planification logistique, gestion, suivi et évaluation ou dans un domaine connexe (voir plus de détails aux TdRs) ;

4. Procédure de sélection :

La CNTIPPEE invite les consultants individuels nationaux éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services (à travers une lettre de motivation, CV, copies des diplômes et attestation de services).

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) - Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultant du Juillet 2016, révisé en novembre 2017, en Août 2018, en Novembre 2020 et révisé en Septembre 2023 », relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables dans le cadre de ce projet.

À l'issue de la manifestation d'intérêt, un Consultant sera retenu et consulté à partir de la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) et ce, conformément aux Règlement susmentionné.

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires via notre site web (www.cntippee-gabon.org) et par courrier électronique à (m.bouazzi@cntippee.org), une copie à (tippeegabon@cntippee.org) ou par téléphone au numéro : +241 77910071 du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (heure locale = GMT+1).

Le pli portera la mention « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un spécialiste en infrastructure ».

Les Manifestations d'Intérêt écrites en français et en un seul fichier PDF doivent être envoyées par courrier électronique au plus tard le **30 janvier 2025 à 10h00** aux adresses ci-dessous.

Agence : CN-TIPPEE ; Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117, BP. : 22, Libreville, Gabon / Tél. : +241 77910071 / Courriels : (m.bouazzi@cntippee.org), copie à (tippeegabon@cntippee.org).